

Applications

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations fournies par l'établissement MAXISHOW, dont le siège social est au 72 BOULEVARD DE L'ALMONT - 77000 MELUN et immatriculé sous le numéro SIREN 380 271 478. Toute réservation implique donc de la part du Client l'adhésion entière et sans réserves aux présentes conditions. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent pour toute prestation de service commandé à MAXISHOW à compter du 1 Juin 2017 sur le présent site internet.

Prix

Les tarifs sont exprimés en euros, et s'entendent par personne. Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions économiques. Les tarifs applicables sont alors ceux en vigueur le jour de la réalisation de la prestation. Il appartient au client d'apprécier avant la réservation si le prix lui convient en acceptant son caractère forfaitaire. Aucune contestation concernant le prix de la prestation ne pourra être prise en considération ultérieurement. Confirmation de réservation La réservation sera effective et confirmée après réception de la totalité de la prestation. A défaut de la réception de l'acompte demandé, l'établissement ne confirme pas la réservation et ne garantit pas la prestation.

Déroulement

Le client doit nous confirmer le nombre définitif de personnes. Pour des raisons de service et de satisfaction de notre clientèle, le menu choisi est identique pour tous les convives.

En cas de retard le restaurant se réserve le droit de faire attendre le groupe. Si ce retard est supérieur à 1 heure la réservation ne sera plus garantie. En cas de modification du nombre de personnes, le restaurant se réserve le droit de facturer le nombre de personnes annoncées lors de la réservation.

Annulation

En cas de désistement moins de 10 jours avant la date de l'évènement, la totalité du prix TTC sera exigé en cas d'annulation

En cas de réduction du nombre de personnes initialement prévu: A partir de 10% de réduction (par rapport à la réservation), la totalité des réservations initialement prévue est due.

Modalité de règlement

Paiement de la Prestation : Le restaurant exige un acompte lors de la réservation de 100% du montant. Le solde doit être réglé le jour de la prestation. En cas de règlement anticipé du solde, le client ne peut demander le remboursement de la différence suite à une diminution du nombre de convives.

Paiement par Voucher ou bons d'échange

Ce moyen de paiement n'est applicable qu'aux entreprises ayant un contrat avec le restaurant. Le guide ou tour leader du groupe remettra au restaurant un voucher correspondant à la commande, aucune modification de ce voucher ne sera acceptée sans accord préalable, tous les extras devront être réglés sur place. La facturation de la prestation sera faite en fin de mois par le Service Comptabilité, et devra être réglée à réception de facture. Pour tout retard de règlement, les sommes dues porteront de plein droit intérêt à un taux égal à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à compter de la date d'échéance sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire. Le cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles du service commercial.

Force Majeur

Est un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté du service commercial ou du restaurant dans lequel la prestation doit avoir lieu et faisant obstacle à son fonctionnement normal. Constituent notamment des cas de force majeure les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche du service commercial ou du restaurant dans lequel la prestation doit avoir lieu ou celle de l'un de ses fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières.

Recouvrement

En cas de non-paiement, les frais de rappel et de recouvrement resteront à la charge du preneur, en application des articles 2047,1226 suivant le code civil. En cas de recouvrement contentieux, la créance sera majorée des frais entraînés par la procédure engagée.